

## CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 27.9.2017

### Rapport de la commission de gestion et finances sur le préavis 03/2017 relatif au budget 2018

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 7 septembre 2017 à la salle de réunion AISGE pour étudier le préavis cité en titre en présence de Mmes Dominique Althaus, secrétaire générale, et Chantal Ruffieux, boursière, et de MM. Paul Ménard et Yves Ravenel, membres du CODIR - dicastère "Finances", que nous remercions de leur transparence et des réponses complètes à la majeure partie de nos questions.

En préambule, nous tenons à relever que les conditions d'examen de ce préavis se sont nettement améliorées depuis l'année passée: nous avons pu étudier le document avant la séance et les délais, quoique hors des exigences définies par le bureau du Conseil intercommunal, nous ont permis de travailler dans de meilleures conditions.

Au niveau de la forme, des commentaires ont été ajoutés directement dans le programme comptable, permettant de pointer plus facilement les postes présentant des écarts significatifs. Pour une comparaison plus aisée avec les années précédentes, nous demandons encore que les participations des communes apparaissent clairement au budget pour chacun des comptes concernés.

La commission ne commentera pas ce budget point par point, les commentaires du CODIR répondant à la plupart des questions que suscitent des écarts avec 2017. Cependant, nous désirons porter à votre connaissance quelques remarques complémentaires concernant les comptes suivants :

#### **Compte 3500.4271.00 – Loyer des bâtiments**

Suite au départ des concierges, l'intendant qui a été engagé pour les remplacer a repris l'appartement que possède l' AISGE dans le bâtiment de l'Oujon. On ne sait pas ce qu'il est advenu des autres appartements propriétés de la Commune de Genolier.

#### **Compte 3501.3312.01 – Amortissement du mobilier**

L'amortissement du mobilier du bâtiment de l'enfance à Trélex avait à tort été calculé sur 30 ans au lieu des 10 ans exigés pour ce type d'investissement.

#### **Compte 5101.4361.00 – Remboursement de traitements et charges sociales**

Le salaire d'une surveillante de la cantine scolaire de Givrins est pris en charge par l'Etat de Vaud car elle s'occupe d'un enfant handicapé.

#### **Compte 5102.4359.00 – Ventes et prestations - Cartes repas**

Le prix du repas à Saint-Cergue est bien inférieur à celui de Trélex (CHF 16.- contre CHF 20.-) et ne couvre pas les frais effectifs. Le CODIR a cependant estimé que les familles ne pourraient pas assumer le surcoût qu'impliquait le passage du bénévolat à un encadrement professionnel.

L'analyse de l'évolution des grands postes du budget nous amène à faire les commentaires suivants:

### Administration écoles (5000)

Après la création du poste de secrétaire générale et l'engagement d'une secrétaire, le budget 2018 continue à faire croître la masse salariale avec l'engagement d'une nouvelle boursière (env. + 50% de salaire) et l'augmentation du taux d'activité du secrétariat. Si l'on peut comprendre que la masse de travail augmente, il est faux de vouloir l'imputer au nombre d'élèves qui lui, diminue légèrement.

### Primaire P1 (5101) et Primaire P2 (5102)

L'encadrement des enfants, que ce soit à la cantine ou pendant les trajets, constitue toujours l'essentiel de l'augmentation des coûts pour les primaires. L'ajout du loyer de la cantine scolaire du bâtiment de l'enfance à Trélex aux frais du P1 explique principalement l'écart avec le P2. Pour le reste, les augmentations sont sensiblement les mêmes.

### Secondaire (5200)

Les coûts du secondaire sont globalement stables. La légère croissance du nombre d'élèves justifie l'augmentation de certains postes.

Au niveau des locaux scolaires, le calcul des loyers augmente presque dans toutes les communes, malgré l'amortissement des bâtiments. Si des explications ont pu être données pour l'AISGE, Saint-Cergue et Trélex, principalement l'ajustement du taux d'intérêt à 2% et l'élargissement des locaux, la situation d'Arzier-Le Muids est restée sans réponse.

En conclusion, si l'on compare les coûts totaux par commune du budget 2018 avec ceux du budget 2017, Saint-Cergue paie l'augmentation de sa population, mais surtout celle du nombre de ses élèves primaires, les autres communes voyant plutôt leurs effectifs scolaires diminuer pour 2018.

Budget 2017	Budget 2018	Evolution	
Total à payer	Total à payer	(en %)	
1 746 712,15	1 748 461,45	0.10	Arzier
1 202 456,63	1 238 905,60	3,03	Genolier
643 616,49	647 714,25	0.63	Givrins
1 298 820,56	1 459 944,50	11.03	Saint-Cergue
943 317,58	805 213,30	-14.64	Trélex
<b>5 834 923,41</b>	<b>5 900 239,10</b>	<b>1,10</b>	<b>Totaux</b>

Globalement, les coûts sont plutôt maîtrisés avec une petite augmentation de 1% par rapport au budget 2017. Par contre, si l'on s'intéresse au coût par élève, l'augmentation pour un élève primaire est de presque 10%, heureusement compensée par la baisse du coût pour un élève secondaire.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances vous recommande d'approuver le budget 2018 tel que présenté dans le préavis 03/2017.

Trélex, le 11 septembre 2017

La commission de gestion et finances (membres présents)



Patricia Audétat



Yann Bechtel



Thomas Kriha



Laurent Mathez